

Programme de subventions de recherche sur les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HARSAH)

Conditions générales (2018)

Les présentes conditions générales décrivent les conditions nécessaires à l'obtention d'une subvention de recherche sur les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HARSAH). Ces conditions pouvant être modifiées sans préavis, nous recommandons aux candidats de toujours se référer à la dernière version.

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PRIORITÉS

En juin 2016, la ministre fédérale de la Santé a annoncé que Santé Canada accorderait 3 millions de dollars à la Société canadienne du sang pour la mise en place, en partenariat avec Héma-Québec, d'un programme de recherche sur les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HARSAH). **L'objectif de ce programme est de recueillir des données factuelles pertinentes en faveur de méthodes alternatives d'évaluation des candidats au don et de leur admissibilité au don de sang ou de plasma. Grâce à ces données, nous pourrions faire évoluer les [critères d'admissibilité des HARSAH](#) tout en maintenant la sécurité de l'approvisionnement en sang.** En janvier 2017, la Société canadienne du sang et Héma-Québec ont rencontré, à l'occasion d'une [réunion de deux jours](#), des parties intéressées canadiennes et étrangères afin de définir des priorités de recherche qui permettraient de pallier le manque de connaissances concernant l'admissibilité des HARSAH au don de sang.

Un concours de subventions de recherche est organisé dans le cadre du Programme de subventions de recherche sur les HARSAH dans le but de pallier le manque de connaissances dans divers domaines considérés comme prioritaires. Le premier [concours](#) a eu lieu en 2017. Le programme peut financer des projets – petits (jusqu'à 50 000 \$) ou gros (jusqu'à 300 000 \$) – qui contribuent à l'objectif du programme, énoncé ci-dessus, ainsi qu'à une ou plusieurs des priorités de recherche indiquées ci-après. Le budget disponible pour 2018 s'élève à 850 000 \$.

Priorités de recherche pour 2018 :

- ✓ **Évaluation des répercussions sur la sélection des donneurs de moyens alternatifs permettant de réduire les risques.** Par exemple, quelles conséquences auraient de nouvelles méthodes de traitement du sang, comme la réduction des agents pathogènes? Quel impact auraient de nouveaux traitements préventifs et de nouveaux modes de dépistage (détection d'agents pathogènes inconnus ou de l'exposition à des agents pathogènes)?

La **Société canadienne du sang** est l'organisation nationale qui gère l'approvisionnement en sang, en produits sanguins et en cellules souches pour les provinces et les territoires du Canada, sauf le Québec. Elle assure également la gestion des dons et des transplantations d'organes pour l'ensemble du pays dans le cadre d'un programme interprovincial. Le Centre d'innovation de la Société canadienne du sang a pour mandat de faciliter la création, le transfert et l'application de nouvelles connaissances dans le but de créer un système d'approvisionnement en sang et en produits biologiques sûr, efficace et réactif.

Héma-Québec

Héma-Québec a pour mission de répondre avec efficacité aux besoins de la population québécoise en sang et ses dérivés, en tissus humains, en sang de cordon, en lait maternel et en produits cellulaires sécuritaires et de qualité optimale; développer et offrir une expertise et des services spécialisés et novateurs dans le domaine des produits biologiques humains.

- ✓ **Évaluation de la faisabilité opérationnelle et de l'acceptation, par la population, de politiques d'exclusion alternatives.** Par exemple, comment garantir que les donneurs comprendront bien les questions et y répondront honnêtement? Quelles répercussions aurait une nouvelle approche sélective sur l'ensemble des donneurs et la quantité des produits sanguins disponibles pour les patients (acceptabilité d'un questionnaire ne faisant aucune distinction entre les sexes, acceptabilité de questions très sensibles, collectes de plasma destiné au fractionnement pour évaluer la faisabilité opérationnelle de politiques d'exclusion alternatives)? Quel degré de risque la population tolèrerait-elle?
- ✓ **Modélisation et surveillance des risques des politiques alternatives de sélection des donneurs.** Par exemple, quelles données doivent être recueillies pour améliorer les stratégies de modélisation? Y a-t-il d'autres facteurs à prendre en compte dans le modèle? Comment tester le modèle? Quelles répercussions auraient des moyens alternatifs de réduction des risques, comme la réduction des agents pathogènes, sur le modèle?
- ✓ **Études sur lesquelles se baser pour élaborer une politique d'évaluation individuelle des risques (fondée sur le comportement des donneurs) ou consolider la politique actuelle (liée au profil des donneurs).** Par exemple, comment identifier les HARSAH présentant un faible risque de contamination susceptibles de pouvoir donner du sang (nouvelles études sur les collectes de plasma destiné au fractionnement, analyses des données sur les HARSAH, en particulier sur ceux qui présentent un faible risque de contamination)? Comment formuler un questionnaire de sélection acceptable qui ne mène pas à l'exclusion des HARSAH présentant un faible risque de contamination? Quelle serait la faisabilité d'une politique d'exclusion ne faisant pas de distinction entre les sexes? Comment garantir la sincérité des réponses au questionnaire de sélection?

Il conviendra, pour n'importe laquelle de ces priorités de recherche, de porter une attention particulière à la méthode d'étude et, le cas échéant, à la faisabilité d'un changement de processus et l'évaluation de ses conséquences. Les répercussions sur l'approvisionnement en sang devront également être prises en compte.

II. ADMISSIBILITÉ

- **Chercheur principal** : doit être affilié à un programme universitaire canadien en tant que membre d'une faculté, à la Société canadienne du sang ou à Héma-Québec. Il est responsable de la présentation de la demande de subvention, de l'organisation de son équipe pour l'exécution du projet et des livrables approuvés, et de la rédaction des rapports de progression.
- **Équipe de recherche** : bien que le nombre de chercheurs composant l'équipe ne soit pas limité, chaque membre doit avoir un rôle bien défini et un domaine d'expertise nécessaire à la réalisation du projet.
- **Cochercheurs** : doivent être affiliés à un programme universitaire canadien en tant que membre d'une faculté ou à un opérateur sanguin. Les cochercheurs peuvent bénéficier de la subvention. Une petite portion du budget (jusqu'à 15 %) peut être utilisée pour les cochercheurs basés ailleurs qu'au Canada si aucune autre personne ne dispose de leur expertise au Canada et si les tâches qu'ils devront accomplir sont essentielles à la réussite du projet.

- **Collaborateurs et partenaires** : ils peuvent faire partie de l'équipe de projet s'ils ont un rôle bien déterminé, mais ne peuvent bénéficier d'un financement. Ils doivent offrir un service ou une expertise spécifique (p. ex. fourniture de matériel ou d'autres ressources, fourniture de réactifs spécifiques, analyses statistiques, expertise dans un domaine précis, etc.), et peuvent être des utilisateurs finaux des résultats du projet.
- **Objectif et priorités de recherche du programme** : le projet proposé doit contribuer à l'objectif du programme, ainsi qu'à l'une ou plusieurs des priorités indiquées dans la section I (tout autre projet ne sera pas pris en considération).
- **Budget** : le budget proposé pour un **petit projet** ne doit pas dépasser 50 000 \$, et ce, pour une durée maximale d'un an. Pour un **gros projet**, le budget ne doit pas dépasser 300 000 \$, et ce, pour une durée maximale de deux ans.
 - Les fonds alloués ne peuvent être utilisés pour payer les salaires des chercheurs, à savoir les personnes admissibles aux fonds de fonctionnement offerts par les agences fédérales.
 - En revanche, ils peuvent être utilisés pour payer les allocations de formation, les salaires du personnel de recherche (assistants de recherche, techniciens), le matériel et les fournitures à usage unique, les frais de déplacement, ainsi que l'achat et l'entretien des animaux de laboratoire.
 - Ils peuvent également servir à acheter du petit matériel à hauteur de 8 500 \$ (hors taxes) pour toute la période de financement. Enfin, ils ne peuvent pas servir au paiement des contrats d'entretien ou de services.
 - Les fonds alloués dans le cadre du Programme de subventions de recherche sur les HARSAH ne peuvent servir qu'à payer les coûts directs induits par les activités de recherche; aucun coût indirect, comme les frais généraux, ne pourra être financé.

III. PROCÉDURE DE DEMANDE

La demande de subvention de recherche sur les HARSAH se fait en deux temps : il faut d'abord s'inscrire, puis présenter la demande.

i) Inscription

- Remplissez le formulaire d'inscription au Programme de subventions de recherche sur les HARSAH de la Société canadienne du sang conformément aux instructions qui y figurent.
- Envoyez le formulaire au Centre d'innovation, par courriel, à centreforinnovation@blood.ca, avant ou le jour même de la date limite selon les instructions. **Aucune inscription ne sera acceptée après la date limite.**
- La Société canadienne accusera réception du formulaire d'inscription par courriel. **Il relève de la responsabilité du demandeur de s'assurer que la Société canadienne du sang a bien reçu le formulaire d'inscription.** Si vous ne recevez aucun accusé de réception, contactez le Centre d'innovation.
- Le Centre d'innovation examinera la demande d'inscription pour s'assurer que le dossier répond aux critères d'admissibilité de base (voir section II). Puis, il déterminera les compétences requises pour l'examen complet de la demande en fonction des informations contenues dans la demande.
- La Société canadienne du sang contactera alors l'ensemble des demandeurs et fournira le formulaire de demande de subvention à ceux qui satisfont les critères d'admissibilité de base. Aucune rétroaction ne sera fournie sur le projet proposé.

- Nous encourageons les candidats à envoyer leur dossier de candidature avant la date limite. Les demandes feront l'objet d'un examen administratif dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception du dossier.

Les candidats doivent soumettre un formulaire d'inscription afin de recevoir le formulaire de demande de subvention.

ii) Demande

Les candidats jugés admissibles au moment de leur inscription seront invités, par courriel, à soumettre une demande de subvention. **Les demandes non sollicitées ne seront pas acceptées.**

- Remplissez le formulaire de demande de subvention du Programme de subventions sur les HARSAH de la Société canadienne du sang et réunissez les documents requis indiqués dans le formulaire.
- Envoyez le formulaire et les documents requis au Centre d'innovation, par courriel, à centreforinnovation@blood.ca avant ou le jour même de la date limite, selon les instructions figurant sur le formulaire de demande. **Aucune demande ni aucun document ne seront acceptés après la date limite.**
- Une fois reçu, le dossier de candidature constitue une acceptation, de la part du candidat, des conditions relatives à l'attribution de la subvention.
- La Société canadienne du sang accuse réception du dossier de candidature par courriel. **Il relève de la responsabilité du demandeur de s'assurer que la Société canadienne du sang a bien reçu le dossier de candidature.** Si vous ne recevez aucun accusé de réception, contactez le Centre d'innovation.

IV. Examen des demandes

Chaque demande de subvention fait l'objet d'un examen rigoureux de la part d'experts externes à Héma-Québec et à la Société canadienne du sang. Cet examen se déroule comme suit : (1) des experts externes à Héma-Québec et à la Société canadienne du sang évaluent par écrit les demandes, (2) ensuite un comité d'examen est réuni pour discuter, puis évaluer les demandes et les évaluations des experts.

i) Composition du comité d'examen

Un comité d'examen constitué d'experts sera mis en place par Héma-Québec et la Société canadienne du sang. Ce comité sera composé d'un président et de deux à quatre membres additionnels, selon le nombre et la nature des demandes de subvention reçues. La Société canadienne du sang divulguera l'identité des membres du comité d'examen une fois que les subventions auront été attribuées.

ii) Critères d'évaluation

Les demandes de subvention seront évaluées afin de déterminer les projets qui présentent le plus haut mérite scientifique et qui ont le plus de chances de générer un savoir nouveau et pertinent en fonction de l'objectif et des priorités de recherche du programme.

La faisabilité, la pertinence, la signification et l'impact du projet seront pris en compte, ainsi que la composition de l'équipe de projet. Ci-dessous, une description des critères d'évaluation :

Faisabilité du projet

- La stratégie globale, la méthodologie et les analyses sont-elles appropriées à la réalisation des objectifs du projet?
- Le projet exploitera-t-il des données et des connaissances existantes clairement identifiées?
- L'échéancier et les livrables du projet sont-ils réalistes?

- Le budget proposé est-il approprié à la réalisation des objectifs du projet?
- Le projet présente-t-il des défis potentiels ainsi que des mesures d'atténuation appropriées?

Pertinence, signification et impact du projet

- Les objectifs du projet correspondent-ils à l'objectif et aux priorités de recherche du programme?
- Les objectifs du projet répondent-ils à des besoins clairement identifiés?
- S'agit-il d'un projet original?
- Le projet générera-t-il de nouvelles connaissances et de nouveaux concepts, et fera-t-il progresser les connaissances dans le domaine?
- Les contributions prévues permettront-elles de changer – à court ou à long terme – la politique d'exclusion du don de sang? Répondent-elles aux exigences des utilisateurs finaux (régulateurs et opérateurs sanguins)?

Équipe de recherche

- Expertise du ou des chercheurs dans le domaine de recherche et concernant la méthodologie proposée?
- Expertise du ou des chercheurs telle qu'elle est reflétée par leurs travaux de recherche pendant les cinq (5) dernières années.
- Capacité de l'équipe de recherche à réaliser le projet proposé (complémentarité de l'expertise de chacun et potentiel synergique).
- Degré d'engagement du ou des chercheurs et du ou des collaborateurs ou partenaires.

Les demandes seront évaluées en fonction du barème suivant :

Note	Description
4,5 – 5,0	Projet exceptionnel qui bénéficie d'un plan de recherche solide et créatif, et qui est fortement susceptible de générer d'importantes connaissances. Peu de points faibles.
4,0 – 4,4	Excellent projet qui bénéficie d'un plan de recherche solide et créatif, et qui est susceptible de générer d'importantes connaissances. Possibilité d'amélioration.
3,5 – 3,9	Très bon projet qui présente des aspects intéressants et qui devrait être financé, si possible. Quelques améliorations nécessaires.
3,0 – 3,4	Bon projet présentant des lacunes, non admissible en l'état, mais pouvant être amélioré et faire l'objet d'une nouvelle demande de subvention. Améliorations nécessaires.
2,5 – 2,9	Projet passable qui ne peut bénéficier d'une subvention. D'importantes améliorations sont nécessaires.
0 – 2,4	Projet mal présenté ne fournissant aucune information convaincante, ou comportant de sérieux défauts ou lacunes.

Le budget proposé sera également évalué : les examinateurs devront déterminer si le budget proposé permet la réalisation du projet et s'il est justifié.

iii) Évaluation et examen des demandes

Pour chaque demande de subvention, la Société canadienne du sang requerra jusqu'à trois évaluations écrites d'experts dans le domaine, externes à Héma-Québec et à la Société canadienne du sang, et ne siégeant pas au comité d'examen.

Le président du comité d'examen demandera à deux membres du comité d'examiner chaque demande – l'un en tant qu'examineur principal et l'autre en tant qu'examineur secondaire. Ces affectations seront faites en fonction du sujet proposé. Les deux examinateurs devront rédiger une évaluation pour chaque demande avant la réunion du comité d'examen.

Le président réunira le comité et dirigera la réunion. Pour chaque demande, le président invitera les deux examinateurs à révéler leur note préliminaire. Il invitera ensuite l'examineur principal à présenter les points saillants de son évaluation et à justifier la note préliminaire attribuée. Il invitera ensuite l'examineur secondaire à présenter ses divergences avec l'examineur principal, puis à parler de points additionnels figurant dans les rapports d'évaluation rédigés par les experts externes. Les deux examinateurs seront également invités à exprimer leurs préoccupations d'ordre budgétaire.

Ils devront ensuite s'entendre sur une note et répondre aux questions des autres membres du comité. Une fois la note consensuelle déterminée, les membres du comité devront noter, à bulletin secret, la demande avec un écart de $\pm 0,5$ par rapport à la note consensuelle.

La moyenne des notes attribuées par les membres du comité correspondra à la note définitive de la demande et sera utilisée pour le classement des demandes. Les demandes ayant obtenu une note inférieure à 3,5 ne pourront être acceptées pour un financement. En cas d'égalité, les membres du comité devront départager les demandes selon un consensus. Ensuite, le président reviendra à la question du budget afin de parvenir à un accord sur les réductions éventuelles à appliquer pour les budgets des projets pouvant bénéficier d'une subvention.

Le président est chargé de modérer toutes les discussions du comité, de garantir l'équité et la rapidité du processus, et de communiquer les résultats et les commentaires du comité à Héma-Québec et à la Société canadienne du sang. Enfin, le président doit fournir un récapitulatif du budget recommandé pour chaque demande. Par ailleurs, il doit également communiquer toute préoccupation du comité de la même manière.

Héma-Québec et la Société canadienne du sang se fonderont sur les recommandations du président du comité d'examen pour décider des subventions à accorder. Les décisions, ainsi que les évaluations écrites anonymisées des examinateurs, seront communiquées par écrit aux candidats peu de temps après la réunion du comité d'examen.

V. CONDITIONS GÉNÉRALES DES SUBVENTIONS

DÉBUT DU VERSEMENT

Le versement des subventions de recherche sur les HARSAH commencera dans les trois (3) mois suivant l'annonce des décisions.

UTILISATION DES FONDS

Les subventions de recherche sur les HARSAH peuvent être utilisées pour le paiement des salaires et des avantages sociaux du personnel de recherche (assistants et techniciens) le cas échéant, le paiement des stagiaires (boursiers de niveau postdoctoral, étudiants de deuxième cycle et stagiaires d'été), l'achat de matériel et de fournitures à usage unique, l'achat et l'entretien d'animaux de laboratoire, et l'achat de petits appareils – pour moins de 8 500 \$ par subvention. Les fonds peuvent également être utilisés pour le paiement de services contractuels à l'acte, comme des services de soutien statistique. Ils ne peuvent en aucun cas servir à rémunérer le chercheur principal, les cochercheurs, des collaborateurs ou des partenaires. Les dépenses liées aux déplacements effectués pour présenter les résultats de recherche

obtenus grâce à la subvention, dans le cadre de conférences, ou dans tout autre but en rapport avec la recherche pourront être prises en charge conformément à la politique sur les déplacements professionnels de la Société canadienne du sang.

La Société canadienne du sang ne peut prendre en charge que les coûts directs liés au projet de recherche. Les fonds ne peuvent être utilisés pour s'acquitter des coûts indirects de l'établissement.

CONDITIONS DE FINANCEMENT

Le bénéficiaire doit respecter les limitations concernant l'utilisation des fonds alloués et stipulées dans l'avis officiel de la décision.

Le bénéficiaire doit immédiatement avertir le Centre d'innovation de toute incapacité, quelle qu'elle soit, à exécuter ou à mener à terme le projet subventionné.

Au cas où le financement ne serait plus disponible ou diminuerait en raison de circonstances imprévues, la Société canadienne du sang se réserve le droit de réduire, de différer ou d'annuler le financement des subventions octroyées.

GESTION DU PROJET DE RECHERCHE ET RAPPORTS DE PROGRESSION

Le chercheur principal est responsable de la gestion du projet de recherche et de ses résultats. Héma-Québec et la Société canadienne du sang auront également un rôle actif dans l'évaluation de l'avancement du projet. De plus, elles fourniront régulièrement des conseils et de la rétroaction à l'équipe de recherche. Cette approche s'articule comme suit :

- Le chercheur principal est responsable de l'allocation des fonds au sein de son équipe, en fonction de l'avancement du projet et des besoins. Le maintien du financement est subordonné à la progression raisonnable du projet vers les jalons et les livrables définis.
- Le chercheur principal devra remettre des rapports de progression au Centre d'innovation.
- Le chercheur principal devra également remettre un rapport final au Centre d'innovation, et ce, dans l'année qui suit la fin du projet.
- Le chercheur principal sera invité à participer à des réunions périodiques avec Héma-Québec et la Société canadienne du sang afin de discuter de l'avancée du projet.
- Le maintien du financement des projets de recherche sur les HARSAH est subordonné aux exigences concernant la gestion du projet et la soumission de rapports, ainsi qu'à l'avancement substantiel du projet vers les jalons et les livrables définis. Les projets qui ne remplissent pas ces conditions seront abandonnés avant leur terme et les fonds seront réaffectés à d'autres projets ou programmes de recherche sur les HARSAH.

PERMIS ET CERTIFICATS

La Société canadienne du sang exige que chaque projet nécessitant des expériences soit acceptable sur le plan déontologique. Des certificats d'approbation éthique appropriés devront être obtenus pour toute recherche impliquant des expériences sur des humains ou des animaux, ou encore l'utilisation de radioisotopes ou d'agents biologiques dangereux, en particulier d'agents pathogènes humains et des toxines. Par ailleurs, si le projet est réalisé par la Société canadienne du sang, ou en son nom, ou qu'il utilise des renseignements personnels ou du matériel biologique recueillis par elle, les chercheurs devront obtenir l'approbation du Comité d'éthique pour la recherche de la Société canadienne du sang en plus de l'approbation des comités d'éthique pour la recherche des établissements concernés.

PUBLICATIONS

Les bénéficiaires sont encouragés à publier les résultats des travaux effectués pendant la durée de la subvention. Les publications, les rapports et les exposés publics portant sur lesdits travaux doivent faire mention du soutien financier reçu de Santé Canada et de la Société canadienne du sang. Plus d'informations seront fournies sur la façon de mentionner la Société canadienne du sang dans les publications et les exposés.

VI. ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES SUBVENTIONS

Le Centre d'innovation demandera au service de la comptabilité de la Société canadienne du sang de transférer les fonds approuvés à l'établissement auquel le bénéficiaire est affilié. Les bénéficiaires et leur établissement s'engagent à utiliser les fonds accordés conformément aux conditions générales définies dans le présent document. Les bénéficiaires et leur établissement s'engagent à faire état à la Société canadienne du sang des dépenses effectuées à l'aide du formulaire 300 ou de tout autre formulaire approprié.

Les bénéficiaires seront responsables de la bonne gestion des ressources financières qui leur ont été accordées dans le cadre du Programme de subventions de recherche sur les HARSAH. Le décaissement total ne devra, en aucun cas, dépasser le montant prévu par la subvention.

Dans le cas d'un projet sur deux ans, les fonds qui n'auront pas été utilisés pendant la première année seront automatiquement reportés à l'année suivante. Pour que les fonds restants soient reportés au-delà de la date de fin d'origine de la subvention, les bénéficiaires devront en faire la demande au Centre d'innovation conformément à la politique de la Société canadienne du sang sur le financement de la recherche-développement.

VII. RENSEIGNEMENTS

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Centre d'innovation, par courriel, à centreforinnovation@blood.ca, ou par téléphone, au 613-739-2496.